

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 21 janvier 2019

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 21 janvier

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

16/01/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
16/01/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, M. CABANNES Pierre, M.
CASTAY jean-Marc, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, DAL
BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusées : Mmes CARRERE Amandine, PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Convention avec l'association local ADMR Pôle Armagnac

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2018 concernant :

- la restitution du local de l'ADMR avec un dédommagement de 11 686.93 € payable par mensualités en faveur de l'ADMR,
- et la mise à disposition d'un local de 30 m2 au 1^{er} étage de la mairie,

et dit qu'une convention de mise à disposition de ce local doit être passée entre les deux parties,

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Fait à MONTREAL le 21 janvier 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

